



ARCHIVES

PRODUITS CHIMIQUES

Oui à la réduction des risques

Le Conseil d'Etat neuchâtelois approuve la révision de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques. En particulier ce qui a trait aux matériaux bitumineux employés pour les revêtements routiers. /sdx



PUBLICITÉ

Olivier Haussener

Un entrepreneur au Château

Il faut lutter contre deux fléaux majeurs dans le sport: la violence et les taxes!

Je m'y engage

Qu'en pensez-vous? www.olivierhaussener.ch



132-218472/DUO

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Des étudiants en droit as de la plaidoirie

L'Université de Neuchâtel est à l'honneur. Pour la première fois, une équipe de l'alma mater neuchâteloise remporte le Swiss Moot Court, un concours de plaidoiries destiné aux étudiants en droit de toute la Suisse.

JÉRÔME BERNHARD

Quatre étudiants neuchâtelois en droit ont été récemment désignés champions de Suisse de la plaidoirie. A 21 et 22 ans, Anina Hofer, Frédéric Erard, Guillaume Jéquier et Bertrand Bosch ont remporté le Swiss Moot Court 2009 à Lucerne. C'est la première fois qu'une équipe de l'Université de Neuchâtel sort vainqueur de ce concours national interuniversitaire.

Treize formations de deux à quatre membres, dont une majorité de Romands, ont participé à ce «moot court» (concours de plaidoiries). Le principe? Les participants reçoivent à fin septembre un cas fictif à traiter portant sur le droit suisse. Ils ont ensuite deux mois pour rédiger, à la fois, un mémoire défendant les intérêts de la partie demanderesse et un autre pour la partie défenderesse. Le tout sur 30 à 40 pages.

Après examen du jury, un premier tri s'opère: les douze équipes les mieux notées se qualifient pour la grande épreuve orale. Au terme de cette première phase écrite, nos quatre étudiants n'ont terminé que sep-

tièmes... «Le cas traitait de matières que nous n'avions pas encore étudiées», précise Guillaume qui, à l'instar de ses camarades, en est à sa troisième année de bachelors.

Aiguillé par deux professeurs, Jean-Luc Chenaux et Pierre Wessner, le quatuor neuchâtelois s'est rattrapé à l'oral. Epreuve durant laquelle chaque équipe présente ses plaidoiries en conditions réelles, c'est-à-dire au Tribunal fédéral de Lucerne, face à une autre équipe et devant un jury. Pas n'importe lequel: des professeurs de droit, des avocats et des juges fédéraux. «Plaider en finale devant neuf docteurs en droit provoque une montée d'adrénaline», admet Bertrand.

Lorsque le prestigieux jury a posé ses questions, les Neuchâtelois n'ont pas été décontenancés. Pour maximiser leurs chances, ils ont même livré leurs plaidoiries en français et, en partie, en allemand. Cette tactique leur a permis de récolter de pré-

cieux points bonus dans la course à la victoire.

Anina, Frédéric, Guillaume et Bertrand ont été récompensés pour la structure et la clarté de leurs propos. Ils se sont vu offrir des bons pour des ouvrages de droit, huit crédits ECTS et un certificat «qui en jette!» et qui pourrait les aider dans leur future carrière. «Cette réussite nous prouve que l'Université de Neuchâtel, malgré sa petite taille, offre une bonne base juridique à ses étudiants», déclare Frédéric.

En attendant leur prochain défi (décrocher le bachelors en juin), les quatre étudiants renouveleraient volontiers l'expérience. «Nos professeurs veulent créer une dynamique autour de ces concours en nous incitant à y participer», explique Anina.

De nombreuses compétitions de «moot court» existent à travers la planète. Elles entrent dans divers cadres: le droit européen, le droit international, les Droits de l'Homme... /JBE

Préparation accélérée

Un jour de cours, à l'automne, trois jeunes hommes se lancent dans l'aventure. Ils décident de participer au Swiss Moot Court. «Les trois alignés sur un banc», se souvient Guillaume, «on s'est dit qu'on aurait besoin d'une quatrième personne sachant l'allemand». C'est ainsi qu'Anina, qui a grandi au Liechtenstein, est venue se greffer à la troupe.

«Nous n'avions pas l'ambition de gagner», rappelle Guillaume. Pour preuve, la préparation des Neuchâtelois au concours a été plus que sommaire. En pleine période d'exams (réussis avec brio), ils ont répété leurs plaidoiries la veille de l'épreuve orale. «C'était la course!», rigole l'un deux. /jbe



L'AURÉATS Les quatre étudiants neuchâtelois ont livré une brillante plaidoirie.

(CHRISTIAN GALLEY)

>>> LA VIE DE CHÂTEAU (5)

Gil Baillod, faiseur et défaiseur de rois

«Par la barbichette»: ainsi se tiennent, selon Jean-Marie Reber, politiciens et médias, couple agité, sinon infernal. Dans le cinquième chapitre de ses souvenirs, le futur ancien chancelier revient sur le rôle joué par un certain Gil Baillod.

A la tête de «L'Impartial», Gil Baillod fonctionnait en despote absolu, à la manière d'André Luisier au «Nouveliste» à Sion. Certes, il n'avait pas tout à fait sa puissance de tir et n'était pas en mesure, comme ce dernier en Valais, de faire la pluie et le beau temps dans notre canton. Mais, comme lui, avec une pareille mauvaise foi, il cultivait sa vocation de faiseur ou défaiseur de rois, intervenant sans nuance dans le jeu politique pour descendre en flèche celui-ci, soutenir celui-là, jeter aux enfers l'un, porter aux nues l'autre.

De même qu'André Luisier, Gil Baillod était capable de revirements spectaculaires,

descendant un de ses poulains après l'avoir porté au pinacle, ou au contraire adorant ce qu'il avait jusqu'alors brûlé. Curieusement, ses virages à 180 degrés, aussi rapides qu'inattendus, ne nuisaient que peu à sa crédibilité. Pour beaucoup de lecteurs, Gil, c'était parole d'évangile. Deux exemples pour expliquer ma perplexité: celui de Claude Frey pour commencer. Jeune politicien ambitieux et plein d'avenir, conseiller communal à Neuchâtel, ce dernier se présente, en 1979, au Conseil national. Surprise! Il ravit le siège radical à un autre conseiller communal, mais de La Chaux-de-Fonds, Robert Moser, qui l'occupait depuis 1975. Pourquoi cette victoire à l'arraché? Certes, parce que Claude Frey est dynamique et éloquent, mais aussi parce que le rédacteur en chef de «L'Impartial» lui a donné un

coup de main sérieux en se livrant sans pitié à un travail de démolition de Robert Moser, décrit comme une nullité intégrale, et en chantant les louanges du jeune loup, paré pour l'occasion de toutes les vertus cardinales.

Quelques années plus tard, pour des raisons qui m'échappent encore aujourd'hui, aux yeux de Gil Baillod, Claude Frey n'est plus un jeune «politicien dynamique» mais un «agité caractériel opportuniste». Sa vindicte ne se limite pas à l'intéressé mais s'étend à tous ses proches, ou supposés tels, et certaines personnalités dont la valeur est indiscutable en font les frais. Par exemple, en février 1997, pour succéder à Maurice Jacot, deux candidats sont susceptibles de se porter en liste: Thierry Béguin, alors conseiller aux Etats et procureur général, et Didier Burkhalter, conseiller

communal en ville de Neuchâtel. C'est le 12 février au soir que le comité directeur du Parti radical doit choisir son poulain pour le présenter au congrès du parti qui désignera formellement son candidat.

Or, ce 12 février, Gil Baillod commente l'enjeu dans «L'Impartial». Thierry Béguin «bien dans sa peau» y est décrit «serein au milieu des turpitudes radicales». S'il est à la disposition du parti, c'est plus «par sens du devoir que par une viscérale attirance vers le pouvoir, ce dont on peut créditer Burkhalter», lequel est par ailleurs coupable de faire partie de longue date de l'entourage de Claude Frey. Le reste du commentaire s'en prend une nouvelle fois à ce dernier, à sa femme et à son entourage qui, paraît-il, «abhorre» Thierry Béguin. On m'objectera sans doute que Gil Baillod avait parfai-

tement le droit de changer d'avis concernant Claude Frey et d'exprimer une préférence vis-à-vis d'une candidature radicale. Sans doute, mais ce qui pouvait sinon gêner, en tous cas surprendre, certains naïfs de mon espèce, c'est que la nouvelle conscience morale de la République, Thierry Béguin, était jusqu'à la moitié des années 1980 dépeinte sous des couleurs nettement moins flatteuses, [Gil Baillod ne le considérant pas encore] comme un «humaniste désintéressé» mais comme un «fasciste opportuniste» (...).

Les lecteurs de «L'Express» et «L'Impartial» bénéficient d'une réduction sur le prix public de «La Vie de Château», à paraître ce printemps

En bref

■ APPEL DE MARS Campagne décalée pour les CSP

Les Centres sociaux protestants (CSP) romands lancent une vaste campagne de communication pour soutenir leur collecte de dons: l'Appel de Mars. Diffusée sur l'ensemble du territoire romand, cette campagne se déclinera à la télévision, à la radio, sur internet et dans des établissements publics – sous forme d'autocollants décalés. L'Appel de Mars permet de financer des prestations sociales pour les personnes en difficulté de la région. /sdx

PUBLICITÉ



FARINE DÉCORATION

intérieurs et revêtements de sols
Tél. 032 724 04 04
www.farinedeco.ch